

Appel à projet

Résidence d'un artiste plasticien

De janvier à juillet 2016

Parc culturel de Rentilly
Communauté d'Agglomération
de Marne-et-Gondoire
Domaine de Rentilly
1, rue de l'Étang
77600 Bussy-Saint-Martin
T: 01 60 35 43 50
F: 01 60 35 43 63

Adresse postale
Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire / Parc culturel de
Rentilly
Domaine de Rentilly / 1 rue de l'étang
CS 20069 Bussy-Saint-Martin
77603 Marne-la-Vallée cedex 3

Sommaire

1. Présentation	3
La Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.....	3
Le Parc culturel de Rentilly	4
2. Les résidences d'artistes plasticiens	5
Cadre général	5
Nature de la création encouragée	5
Conditions	5
Engagement attendu de l'artiste	6
Eligibilité	6
Dossier de candidature	6
Sélection	6
Calendrier	7
3. Contact et renseignements	7

1. Présentation

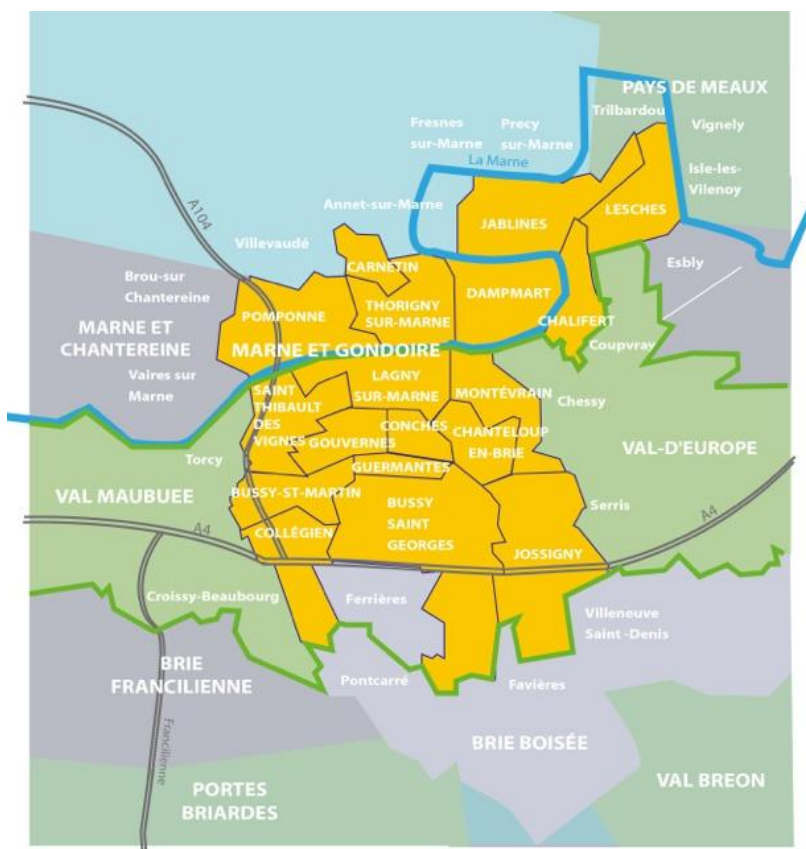
La Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

En 2001, 9 communes du secteur III de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée s'associent au sein d'un établissement de coopération intercommunale : la communauté de communes de Marne et Gondoire. Cette coopération permet de regrouper les moyens des communes et ainsi de faire voir le jour à des projets qui n'auraient pas pu se développer avec les moyens d'une seule commune.

Cette jeune intercommunalité s'est enrichie au fil des années de nouvelles communes (18 communes aujourd'hui) qui lui a permis de devenir la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (CAMG).

Son siège se trouve sur le Domaine de Rentilly. La volonté politique a été d'investir et de réhabiliter ce lieu abandonné et délabré pour en faire un site incontournable du territoire. Ce travail de reconstruction du site illustre la politique de développement durable et de l'intérêt pour le patrimoine historique et bâti de cette région.

Un territoire / 18 communes / 90500 habitants



Le Parc culturel de Rentilly

Site culturel pluridisciplinaire à vocation intercommunale sur le territoire de Marne et Gondoire, le Parc culturel a été créé en 2006 dans une volonté de faire découvrir la création contemporaine dans toute sa diversité (arts vivants, arts visuels, musique et littérature contemporaines) et son énergie. C'est d'ailleurs un festival « d'extérieur » mêlant différentes formes de spectacles vivants et d'installations extérieures qui préfigurent le Parc culturel dès 2004.

La position du site permet de tisser une toile vers les 18 communes du territoire, d'offrir des actions culturelles et de faire connaître les pratiques artistiques d'aujourd'hui à la population et aux communes qui sont dépourvues d'institutions culturelles.

L'espace naturel dont dispose le Parc culturel de Rentilly est un atout pour s'appuyer sur la disponibilité du promeneur, sur la possibilité qu'il a d'être à l'écoute, d'être réceptif à des propositions artistiques, en permettant un rapport moins solennel à l'œuvre d'art. Cet aspect du site permet la conquête de nouveaux publics.

D'une superficie globale de 50 ha, le domaine est composé de quatre unités distinctes : le parc à l'anglaise, la forêt, la perspective à la Française et cinq corps de bâtiments réhabilités et inaugurés en septembre 2006 : « L'Orangerie » est devenue un centre de ressources documentaires, « les garages à calèches », « la salle des trophées » et « les bains turcs » hébergent le centre d'art, « les écuries » regroupent une salle de spectacles (100 places) et une salle de répétition.

Ce site a pris une nouvelle ampleur, en novembre 2014, avec la réhabilitation du château par l'artiste Xavier Veilhan et le cabinet d'architectes Bona-Lemercier en espace d'exposition d'art contemporain.

Le Parc culturel, au-delà de ses partenariats et réseaux locaux (bibliothèques, centres culturels), développe des partenariats étroits avec des institutions et les centres d'art contemporain de Seine-et-Marne. A ce titre, le FRAC Ile-de-France accompagne le Parc culturel de Rentilly sur la programmation liée aux arts plastiques. La signature d'une convention triennale en fait aujourd'hui un partenaire privilégié.

La DRAC Ile-de-France, la Région Ile-de-France et le Conseil Général de Seine-et-Marne constituent les principaux soutiens de cette politique culturelle volontariste.

2. Les résidences d'artistes plasticiens

Cadre général

La Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, dans le cadre des activités du Parc culturel de Rentilly, met en place des résidences artistiques.

Ces résidences ont pour objectif de favoriser la création artistique professionnelle en lien avec le Parc, la rencontre entre la population de Marne et Gondoire et la création contemporaine par :

- ❖ la mise en place d'une exposition monographique à partir des œuvres antérieures de l'artiste,
- ❖ la création d'une ou de plusieurs œuvres plastiques,
- ❖ des actions de sensibilisation au processus de création auprès des publics scolaires et associatifs et des visiteurs individuels.

Cet appel à projet s'adresse aux artistes plasticiens professionnels (peintre, sculpteur, photographe ...) susceptibles de proposer des projets innovants et audacieux.

L'intérêt de la résidence est double : développer le projet artistique du « résident » et s'adresser au public à travers une présentation publique du travail effectué.

Nature de la création encouragée

Réalisation d'une création spécifique inspirée par son immersion dans le Parc de Rentilly.

Il doit s'agir d'une création contemporaine, d'un projet de diffusion de la création artistique pour lequel l'artiste choisit de s'investir réellement.

Conditions

Apport en industrie

Un atelier de 80 m² (accès WIFI, bureau, plan de travail, sanitaires avec douche et toilettes) est mis à disposition d'un artiste plasticien pour un travail de production en direction du Parc.

L'artiste dispose de deux salles (une de 190 m², l'autre de 33 m²) pour exposer ses œuvres.

L'hébergement ainsi que les frais de transport ne sont pas pris en charge par la CAMG.

Apport financier

Une allocation de résidence de 5000€ net pour la totalité du séjour (de janvier à juillet 2016) est proposée ainsi qu'un budget de production de 2000 euros TTC pour la réalisation du projet d'exposition de l'artiste.

Les prestations de rencontre avec le public feront l'objet d'une rémunération supplémentaire.

Apport logistique

Une aide au montage et au transport des œuvres existantes est proposée pour la première exposition dédiée aux œuvres antérieures de l'artiste.

L'artiste gèrera et aura à sa charge le montage de la seconde exposition.

Apport en communication

La CAMG s'engage à communiquer sur la résidence et les actions qui en découlent.

Une publication sera financée par la CAMG.

Engagement attendu de l'artiste

Exposition de ses productions précédentes du 6 mars au 8 mai 2016

Présence indispensable lors des vernissages des deux expositions.

Production d'une ou plusieurs œuvres qui seront exposées du 18 juin au 24 juillet 2016.

Présence lors du montage et du démontage des deux expositions.

Une présence régulière sur le Parc est demandée (à déterminer dans le contrat).

Des rencontres entre l'artiste et les différents publics du Parc (scolaires, professionnels, individuels) seront envisagées en fonction de l'actualité et de l'avancée du projet de l'artiste au cours de ces mois de résidence.

Eligibilité

L'artiste doit fournir un justificatif de la Maison des Artistes / AGESEA, un numéro SIRET.

Le projet proposé devra être guidé par une idée forte, déjà motivé par des formes concrètes qui sera exposé dans son dossier de candidature (cf. paragraphe ci-dessous).

Dossier de candidature

Pour proposer un projet au Parc culturel de Rentilly, il est nécessaire de présenter un dossier complet - au FORMAT PDF uniquement - **avant le 14 décembre 2015** qui doit comporter dans cet ordre :

- une présentation de l'artiste comportant un CV et un ensemble de documents sur ses recherches et ses travaux antérieurs (images et textes),
- une présentation du projet (intention, descriptif, images...) précisant la motivation de la demande de résidence et les moyens mis en œuvre pour sa réalisation (production, partenaires, contact...),
- un document expliquant en quoi le projet de résidence proposée par le Parc culturel croise les enjeux liés à sa pratique artistique,
- un budget prévisionnel,
- une liste des besoins techniques,
- une planification de la résidence (jours de présence effective prévus dans l'atelier).
- une proposition d'un principe de lisibilité du travail de l'artiste vers le public du Parc culturel (teneur de l'exposition, présentation publique, atelier, conférence...).

Le projet retenu fera l'objet d'un contrat dans lequel les obligations des deux parties seront spécifiées en détail.

Les dossiers de présentation des projets doivent être transmis avant le lundi 14 décembre 2015 à l'adresse suivante :

melanie.laverie@marneetgondoire.fr

Aucun dossier ne sera pris en compte au-delà de cette limite.

Sélection

Une commission composée de :

La directrice du Parc culturel de Rentilly,

Le directeur du FRAC d'Ile-de-France,
Le jury se réunira mi-décembre 2015.
Les réponses seront données exclusivement par courriel.

Calendrier

De mi-novembre au 14 décembre 2015 : réception des dossiers de candidature
Lundi 14 décembre : date limite de réception des dossiers
Mi-décembre : choix de l'artiste et réponse aux candidats non retenus
Début de la résidence : mi-janvier 2016
Exposition des œuvres produites antérieurement : 6 mars au 8 mai 2016
Exposition des œuvres produites lors de la résidence : du 18 juin au 24 juillet 2016
Fin de la résidence : fin juillet 2016

3. Contact et renseignements

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Mélanie Laverie

Tél. : 01 60 35 44 12

Fax : 01 60 35 43 63

Courriel : melanie.laverie@marneetgondoire.fr

Site : www.parcculturelrentilly.fr ou www.marneetgondoire.fr

A noter : toutes visites hors des jours et heures d'ouverture du parc au public se feront uniquement sur rendez-vous pris au minimum une semaine avant la date prévue.

Jours et heures d'ouverture

Le parc

De 9h à 20h

Du 1^{er} avril au 30 octobre

De 9h à 17h30

Du 1^{er} novembre au 30 mars

Les équipements culturels

Orangerie et Salles d'exposition

Ouvertes jusqu'au 6 décembre 2015

Mercredi et samedi : 14h30 - 17h30

Dimanche : 10 30 – 13h et 14h30 - 17h30

Accès

RER A, station Torcy, sortie 1 gare routière
A pied : du RER, compter 20 minutes
Autoroute A4 direction Metz Nancy / A104
sortie Collégien-centre

Parc culturel de Rentilly
Communauté d'Agglomération de Marne-
et-Gondoire
Domaine de Rentilly
1, rue de l'Etang
77 600 Bussy-Saint-Martin

